

PJ 10

NATURA 2000

Ci-dessous figure une analyse d'incidence du projet sur les zones Natura 2000 les plus proches.

1. PRESENTATION DES ZONES NATURA 2000

Les zones Natura 2000 les plus proche du site étudié sont les suivantes :

Directive Oiseaux

Grande Brière, marais de Donges et du Brivet - FR5212008 à 400 m au Nord.

Estuaire de la Loire - Baie de Bourgneuf - FR5212014 à 4,3 km au Sud.



Directive Habitats

Grande Brière et marais de Donges - FR5200623 – 500 m au Nord

Estuaire de la Loire Nord - FR5202011 – 4,5 km au Sud



Le site d'implantation du projet n'est pas situé au sein d'une zone Natura 2000.

2. IMPACTS DU PROJET

Zone d'implantation

Pour mémoire le site d'implantation du projet est situé à environ 500 m de la zone Natura 2000 la plus proche.

Le projet s'implante au sein d'une zone d'activités.

Le projet n'aura pas d'impact direct sur les habitats et espèces des zones Natura 2000.

Travaux

Les travaux de réalisation du projet n'auront pas d'impacts direct sur les habitats, la faune et la flore au vu des distances d'éloignement des zones NATURA 2000.

Rejets aqueux

Comme présenté précédemment dans le dossier, l'ensemble des eaux pluviales du site est canalisé et envoyé vers un système de régulation avant rejet au réseau public.

Les eaux pluviales de voiries seront au préalable prétraitées via des séparateurs d'hydrocarbures.

Les eaux d'extinction incendie seront isolés sur le site en cas de sinistre.

L'activité du site n'aura pas d'impacts sur les habitats et espèces des zones NATURA 2000.

Rejets atmosphériques

Les rejets atmosphériques du site sont limités au trafic des véhicules, aux gaz de combustion des chaufferies et aux rejets des cabines de peinture. Les rejets des chaudières et des cabines de peinture sont suivis périodiquement. Un plan de gestion des solvants est réalisé annuellement.

L'activité du site n'aura pas d'impacts sur les habitats et espèces des zones NATURA 2000.

Bruit

Le bruit généré par le site est essentiellement dû à la circulation des poids lourds.

L'activité du site n'aura pas d'impacts sur les habitats et espèces des zones NATURA 2000.

Habitats

Le réaménagement des voies de circulation sera réalisé sur des zones imperméabilisées.

L'activité du site n'aura pas d'impacts sur les habitats et espèces des zones NATURA 2000.

3. CONCLUSION

Le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur les zones Natura 2000 identifiées.